

Adresse électronique personnelle

demarche.numerique.gouv.fr

: DDAS 64 - Demande de logement ASFL Démarche : Pôle Régional Logement Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Dépôt d'une demande de logement social ASFL Déposer ma demande de logement social **Explication** NOM **Prénom** Situation familiale Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Célibataire Marié(e) ☐ Veuf/veuve Pacsé(e) En concubinage En cours de séparation Numéro de téléphone personnel

DDAS 64 - Demande de logement ASFL Adresse électronique professionnelle Date du dépot initial de numéro unique Date à retrouver sur l'attestation numéro unique. Nombre de personne à loger Revenu fiscal de référence de l'année 2023 (avis d'imposition 2024) Si vous n'êtes pas mariés ou si plusieurs membres de votre famille vivent à votre domicile, il convient d'ajouter tous les avis d'imposition composant le foyer. Les agents encore repris sur l'avis de leurs parents, doivent indiquer leurs propres revenus N-1. Typologie de logement souhaité La typologie du logement dépend du nombre de personnes à loger. Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles □ T1 □ T3 □ T4 □ T5 □ T6 Localisation souhaitée en Pyrénnées Atlantiques Commune Commune Commune Renseignements complémentaires Pièces justificatives OBLIGATOIRES Pièce justificative à joindre en complément du dossier Attestation numéro unique Document avec un QR code Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CERFA 14069 complété

DDAS 64 - Demande de logement ASFL

Vous avez dû compléter ce document lors de la demande de numéro unique, si besoin, vous pouvez télécharger et compléter le document ci-joint.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie de la pièce d'Identité recto verso
A fournir pour toutes les personnes majeures qui vont occuper le logement et, en cas de nationalité étrangère, photocopie du titre de séjour.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Avis d'imposition ou de non-imposition 2023
Si vous n'êtes pas mariés ou si plusieurs membres de votre famille vivent à votre domicile, il convient d'ajouter tous les avis d'imposition composant le foyer. Les agents encore repris sur l'avis de leurs parents, doivent fournir l'avis des parents.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Avis d'imposition ou de non-imposition 2024
Si vous n'êtes pas mariés ou si plusieurs membres de votre famille vivent à votre domicile, il convient d'ajouter tous les avis d'imposition composant le foyer. Les agents encore repris sur l'avis de leurs parents, doivent fournir l'avis des parents.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie des trois derniers bulletins de salaire de chaque personne salariée devant occuper le logement ou copie de la notification France Travail
Copie des justificatifs des ressources « autres » : CAF, RSA, bourse, pensions perçues ou versées.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier [Justificatif d'hébergement
3 dernières quittances de loyer OU
Hébergement en camping, hôtel: copie de facture OU
Hébergement structure d'accueil: attestation de la structure. OU
Hébergement chez un particulier: Attestation d'hébergement et photocopie de la carte d'identité de la personne qui héberge OU
Congés ou préavis pour vente : Copie du compromis de vente ou du préavis avec copie du contrat de location. OU
Personne sans domicile fixe : Attestation par un travailleur social, une association, ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement OU
Procédure d'expulsion: Copie du commandement de payer ou de l'assignation à comparaître ou du jugement prononçant l'expulsion ou du commandement de quitter les lieux.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie de l'arrêté fonctionnaire ou de titularisation.
Pièces justificatives à fournir pour les situations particulières
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Mutation ou nouvelle affectation

Copie de l'arrêté de mutation pour les personnes arrivant dans le département ou une attestation du RH PRÉCISANT LA

COMMUNE D'AFFECTATION

3/5

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Famille ou couple Copie du livret de famille ou de l'enregistrement du PACS Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Enfant >16 ans Copie du certificat de scolarité ou de la carte d'étudiant Pièce justificative à joindre en complément du dossier Divorce ou séparation Copie du jugement de divorce ou de l'ordonnance de non conciliation précisant la garde des enfants, et fixant la pension alimentaire pour les personnes. Si divorce en cours, joindre un justificatif de l'avocat du demandeur. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Agent contractuel Copie du ou des contrats de travail prouvant une durée de plus d'un an de travail au sein de la fonction publique d'Etat. Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Grossesse Copie du certificat de grossesse supérieure à 3 mois. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Logement non décent, impropre à l'habitation, insalubre ou dangereux Copie du document établi par un service public (vous adresser au service hygiène de votre commune), copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement. Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Violences familiales Copie du prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou du dépôt de plainte. Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Handicap carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente ou d'un organisme de sécurité sociale. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Raisons de santé certificat médical récent. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Autre document

DDAS 64 - Demande de logement ASFL

Document que vous souhaitez ajouter à votre dossier

En cas de difficultés sociales vous pouvez vous faire accompagner par une assistante de service social ou le bureau en charge de l'action sociale de votre administration.